



Procès-verbal de l'**Assemblée générale annuelle** de l'ASSOCIATION ÉQUESTRE RÉGIONALE DE L'EST DU QUÉBEC (Division western) tenue à Rivière-du-Loup le 06 novembre 2021

1- Ouverture de l'assemblée, Choix du président de l'assemblée

Le quorum étant atteint, la présidente déclare l'assemblée générale ouverte à 10h15. Geneviève Morissette agira à titre de présidente d'assemblée et Laura Beaulieu, à titre de secrétaire.

Les membres présents sont : Méranie Tétreault, Marie-Eve Bérubé, Geneviève Morissette, Laura Beaulieu, Sarah Lagacé, Élisabeth Alain (zoom), Cassandra Simard (zoom), Marie-Pier Lepage, Marie-Pier Bélanger, Guylaine Sergerie, Marie-Ève Gagnon, Myriam Sirois, Marie-Soleil Dionne, Sophie Côté, Marie-Alex Claveau, Sabrina Fortin, Suzanne Verreault, Aurélie Béchard-Leblanc, Ariane Beaulieu et Emmy Dumont.

2- Régularité de l'avis de convocation

En conformité avec l'article 17.2 des règlements généraux, l'avis de convocation a été affiché sur la page Facebook de l'association le 23 septembre dernier, soit six semaines avant l'assemblée.

3- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Marie-Ève Bérubé procède à la lecture de l'ordre du jour. Aucune modification n'est demandée par l'assemblée. Geneviève Morissette, secondée par Laura Beaulieu, propose de l'accepter tel que présenté. Adopté à l'unanimité.

4- Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée générale tenue en zoom le 09 décembre 2020

Lors de l'envoi de l'invitation à l'AGA, il a été demandé aux membres de faire une lecture préalable du PV de 2020. Les membres présents affirment avoir fait la lecture du PV affiché sur internet. Le procès-verbal étant jugé conforme, il est proposé par Suzanne Verreault, appuyée de Marie-Eve Bérubé, de l'adopter tel que lu.

5- Rapport de la Présidente

Retour sur le fait qu'il n'y a pas eu de saison 2020 dû à la Covid. Surprise cette année, il y a eu 44 compétiteurs dont beaucoup de nouveaux. En 2020, le CA a beaucoup travaillé, même s'il n'y a pas eu de saison de concours. Il y a des postes de vacants cette année donc c'est le moment pour ceux ou celles qui désirent s'impliquer. Marie-Ève remercie les membres du CA pour leur implication et les participants pour s'être déplacés à cette assemblée générale annuelle.

6- Présentation du bilan et relevé général des recettes et dépenses pour l'exercice écoulé (Rapport du trésorier)

Mme. Sarah Lagacé fait la lecture de son bilan de l'année 2021, dont le résumé est annexé au présent document.

Revenus de concours : 8110 \$

Dépenses de concours : 4127,95 \$

Revenu net 3982 \$

Revenus des cartes de membres : 1920 \$

Revenus des concours : 3982,05 \$

Revenus des commandites : 0 \$

Revenus des contributions de promoteurs : 0 \$

Revenus des activités sociales : 0 \$

Pour un total de 5902,05 \$ en revenus.

Dépenses pour le Westferia : 0 \$

Dépenses pour les prix de fin de saison : 1874,12 \$

Dépenses diverse : 172,86 \$

Pour un total de 2046,98 \$ en dépenses.

Bilan total : Revenus de 3855,07

Total au compte 12233,66 \$ avec le compte loto.

Adopté par Laura Beaulieu et appuyé par Méranie Tétreault.

7- Rapport du vérificateur

Le 03 novembre 2021, les livres ont été vérifiés par Joanie Beaulieu, technicienne comptable. Une lettre confirmant cela est dans le dropbox de l'association.

Respect de l' article 33.1 des règlements généraux

Approuvée par Geneviève Morissette, secondée par Laura Beaulieu.

8- Rapport des différentes activités de l'association

Concours : Marie-Eve Bérubé explique qu'il n'y a pas eu de concours en juin dû à la Covid. Cassandra semble ouverte à faire un concours chez elle en 2022. Marie-Ève dit qu'il va falloir regarder s'il y a de la place pour stationner les remorques, puisque ça été compliqué cette année chez KM. Cassandra dit qu'il n'y aura pas de problème. On aimerait un concours dans l'est de la région. Le juge Simon Bussièrès a parlé à Marie-Ève et il trouvait qu'on avait un beau taux de participation, un beau niveau et qu'on est la seule association à avoir des concours double, ce qui est un bel avantage pour les points Cheval Québec. Marie-Ève souligne le fait qu'il y a de moins en moins de juge de disponible. On va travailler dans le même sens pour l'an prochain.

Cheval Québec : Marie-Ève dit qu'il n'y a pas eu de réunion de présidents encore. L'outil de gestion de compétition est mis de côté. Le 09 novembre, ils vont nous parler d'autres choses (équigo).

Championnat Provincial: Marie-Ève dit que nous avons eu 24 cavaliers pour représenter notre région et nous avons eu des beaux classements. Nous sommes terminés 4^{ème} au classement général, derrière de grosses équipes. Nous avons de beaux chandails, nous nous en sommes fait parler. Nous avons remporté le trophée de la région qui a eu la plus grande amélioration et celui du meilleur esprit d'équipe, ce qui est très valorisant. Westferia 2022 ne sera probablement plus à Sorel car ils changent le footing pour le gymkhana. Ça va probablement être à Bécancour.

Activités sociales: Méranie parle de la Loto, qu'on était finalement illégal. On va devoir oublier ce moyen de financement. Marie-Ève parle qu'on pourrait faire une clinique. Elle donne l'idée de parler du Western Riding. Les gens dans la salle semblent intéressés.

Comité des jeunes : Evelyne n'est pas présente pour en parler. Laura fait remarquer que nous avons une très belle relève, que dans nos classes de jeunes cet été, il y avait beaucoup d'inscriptions.

9- Examen et vote sur les règlements internes de concours et d'activités équestres (en annexe)

4. Inscriptions et secretariat

A. La période des inscriptions commence au moins une heure avant le début des concours et elle se termine dès le début de la première épreuve, sauf pour compléter une classe. Une préinscription obligatoire pour tous les membres, sera en vigueur avant le concours et se terminera l'avant-veille du concours à 17h. Une pénalité de 10 \$ sera demandée, si cette dernière n'est pas reçue à l'exception des nouveaux membres de la journée.

Remplacer 17h00 par minuit.

Proposition de Laura Beaulieu : C'est à cette heure avec le nouveau logiciel de Cheval Québec pour les inscriptions.

Remplacé par : **4. Inscriptions et secrétariat**

A. La période des inscriptions commence au moins une heure avant le début des concours et elle se termine dès le début de la première épreuve, sauf pour compléter une classe. Une préinscription obligatoire pour tous les membres, sera en vigueur et sera déterminé par le Conseil d'administration et un avis sera publié au membre en début de saison. Une pénalité de 10\$ sera demandée, si cette dernière n'est pas reçue, à l'exception des nouveaux membres de la journée.

Adopté à l'unanimité

6. Règlements en concours

Retirer les alignements à la fin des classes de plaisance et d'équitation pour l'annonce des positions/remises des rubans.

Proposition de Marie-Ève Bérubé : Pour ainsi sauver beaucoup de temps dans la journée.

Il sera ajouter au point 9 E des règlements : L'alignement au centre du manège, suite à l'épreuve, ainsi que la remise de prix sont obligatoire pour les épreuves de pas et trot 11 ans et moins et d'équitation à la laisse 9 ans et moins.

Adopté à l'unanimité

5. Horaire et épreuves obligatoires

D. Horaire des périodes de réchauffement et règlements concernant la longe
f. Une pause de 15 minutes aura lieu immédiatement avant les classes d'obstacles. Le manège est exclusivement réservé aux participants des classes d'obstacles western.

Diviser le réchauffement d'obstacle en deux sections, premier réchauffement d'une durée de 15 minutes omnium/adulte et les deux classes par la suite. Modification du patron si nécessaire. Deuxième réchauffement d'une durée de 15 minutes jeunes/débutants/pas et trot et classes par la suite.

Proposition de Marie-Ève Bérubé : Pour permettre à tous de pouvoir avoir un réchauffement qui en vaut la peine avant sa classe et par mesure de sécurité puisqu'il y a désormais beaucoup de cavaliers qui font de l'obstacle.

Adopté à l'unanimité.

5. Horaire et épreuves obligatoires

C. Épreuves obligatoires :

17. Plaisance pas et trot (incompatible avec les classes #24-25)

(Classe pouvant être faites en selle western ou classique)

(Un jeune cavalier inscrit à la classe Pas et trot 11 ans et moins ou à la

classe

Équitation à la laisse 9 ans et moins ne peut pas s'inscrire à cette classe)

23. Équitation pas et trot (incompatible avec les classes #18-19-20-21-22)

Classes pouvant être en selle western ou classique

(Une équipe cavalier-cheval inscrite à une classe d'équitation comportant

du galop -

adultes, jeunes ou débutants - ne peut pas s'inscrire à cette classe. Le

même cheval

peut être inscrit avec un autre cavalier, ne participant pas aux classes

d'équitation avec

galop. Le cavalier participant à une classe avec galop peut s'inscrire avec

un autre

cheval.)

Retirer les classes plaisance pas et trot adulte et jeune et retirer les classes équitation pas et trot adulte et jeune.

Proposition par Maeve Bérubé : Pour ainsi gagner du temps puisque nous avons ajouté plusieurs classes, plutôt en avoir une de chaque mais ouvert à tous.

Précision : À la base, les classes de pas et trot n'étaient pas divisés (jeune/adulte). Lors d'un concours, il y avait la présence d'un étalon donc le juge a demandé de séparer la classe puisque c'est un règlement Cheval Québec (aucun jeune avec la présence d'un étalon). L'horaire va être modifié et s'il y a la présence d'un étalon dans ces classes, celles-ci seront divisées le jour du concours.

Adopté à l'unanimité.

5. Horaire et épreuves obligatoires

C. Épreuves obligatoires :

1. Présentation au licou omnium

2. Présentation au licou adultes

3. Présentation au licou jeunes (14-18 ans)

4. Présentation au licou jeunes (13 ans et moins)

5. Présentation au licou débutants

6. Plaisance anglaise omnium

7. Plaisance anglaise jeunes (18 ans et moins)

8. Plaisance anglaise débutants

9. Équitation anglaise omnium

10. Équitation anglaise jeunes (18 ans et moins)

11. Équitation anglaise débutants

12. Plaisance western omnium

13. Plaisance western adultes

14. Plaisance western jeunes (14-18 ans)

15. Plaisance western jeunes (13 ans et moins)

16. Plaisance western débutants

17. Plaisance pas et trot (incompatible avec les classes #24-25)

(Classe pouvant être faites en selle western ou classique)

(Un jeune cavalier inscrit à la classe Pas et trot 11 ans et moins ou à la classe Équitation à la laisse 9 ans et moins ne peut pas s'inscrire à cette classe)

18. Équitation western omnium
 19. Équitation western adultes
 20. Équitation western jeunes (14-18 ans)
 21. Équitation western jeunes (13 ans et moins)
 22. Équitation western débutants
 23. Équitation pas et trot (incompatible avec les classes #18-19-20-21-22)
- Classes pouvant être en selle western ou classique**
(Une équipe cavalier-cheval inscrite à une classe d'équitation comportant du galop - adultes, jeunes ou débutants - ne peut pas s'inscrire à cette classe. Le même cheval peut être inscrit avec un autre cavalier, ne participant pas aux classes d'équitation avec galop. Le cavalier participant à une classe avec galop peut s'inscrire avec un autre cheval.)
24. Équitation à la laisse 9 ans et -
 25. Pas et trot 11 ans et moins
 26. Obstacles western omnium
 27. Obstacles western débutants
 28. Obstacles western pas et trot
 29. Parcours western omnium
 30. Reining omnium
 31. Reining adultes
 32. Reining jeunes (14-18 ans)
 33. Reining jeunes (13 ans et moins)
 34. Reining débutants
 35. Ranch Riding ouvert à tous
 36. Autres sous approbation du C.A.

Ajout de classes :

Ranch riding omnium
 Ranch riding débutant
 Plaisance classique adulte
 Équitation classique adulte
 Obstacle adulte
 Obstacle 14-18
 Obstacle 13-
 Parcours western débutant
 Plaisance pas et trot ouvert à tous Équitation pas et trot ouvert à tous
 Longe Line 1 an

Proposition par Marie-Ève Bérubé : Pour ainsi suivre les classes CQ et permettre à nos cavaliers de pouvoir atteindre, cavalas, cheval supérieur, méritas etc. Longe line était déjà à l'horaire il y a plusieurs années, comme il y a plus d'élevage en région, c'est une bonne chose de remettre cette classe en avant.

Adopté à l'unanimité

11. Championnat provincial

C. Attribution des allocations: Le conseil d'administration détermine les montants alloués au transport des chevaux ainsi qu'au remboursement des frais de box, de ripe et des frais de cavaliers en fonction du budget de la saison en cours.

L'association ne paie plus la facture Cheval Québec pour le Westferia.

Proposition par Marie-Ève Bérubé : Étant donné les nombreux changements à venir avec les coûts relatif au Westferia et la situation financière de l'association toujours précaire je crois qu'il est justifié de ne plus payer pour cette dépense. Nos prix de fin de saison sont remis à nos meilleurs cavaliers et le Westferia est encore une dépense qui vise les meilleurs cavaliers. L'argent de l'association ne devrait pas servir qu'à payer pour les meilleurs cavaliers mais pour tous. Celle-ci devrait donc être utiliser pour nos concours pour qui cela est profitable pour l'ensemble de nos membres. Il y aura toujours un moyen d'aider au financement du Westferia et ce sera peut-être enfin la solution pour trouver la motivation pour faire du financement et trouver des commanditaires.

Le point 11 C sera enlevé des règlements.

Adopté à l'unanimité

10-Examen et vote sur les règlements généraux (en annexe)

SECTION III – ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION

Article XIV - Élections

14.5 Les membres âgés de moins de 18 ans pourront former un comité afin de traiter des sujets les concernant. L'un d'eux agira à titre de représentant dudit comité. Il pourra assister aux réunions du conseil d'administration de l'Association et y soumettre leurs projets sans toutefois avoir droit de vote, tel que stipulé au point 14.4.

Abolition du poste de représentant jeune.

Proposition de Marie-Ève Bérubé : Nous n'avons pas besoin d'un représentant jeune pour entendre les suggestions ou avis de nos membres mineurs. Il s'agit d'un poste qui amène toujours de la frustration puisque le vote de ce membre du CA n'est pas prit en compte (mineur) et au final, le désintérêt de s'y investir est présent.

Le poste de représentant jeune sera supprimé des règlements.

Adopté à l'unanimité

SECTION IV – CONSEIL D'ADMINIATRION

Article XIX - Composition

19.1 Le conseil d'administration de l'Association est composé de sept (7) personnes ayant les fonctions suivantes :

**Président
Vice-président
Secrétaire
Trésorier
Et trois (3) administrateurs.**

Par l'abolition du poste de représentant jeune, ajout d'un 8 ème siège au CA.

Proposition de Maève Bérubé : avoir une personne de plus au CA en tant qu'administrateur pour aider au bon fonctionnement du CA puisque la charge de travail est grande.

C'est impossible puisque les membres doivent être en nombre impaire. Comme il est déjà difficile de combler 7 sièges, nous n'en rajoutons pas deux autres (9).

Rejeté à l'unanimité

SECTION III – LES MEMBRES

Article VIII - Adhésion

8.2 Lors de la remise de la carte de membres, avant le premier août, un paquet de loterie sera remis au membre. Ce dernier devra déboursier le montant total des billets à sa réception.

Changer « paquet de loterie » par « tout moyen de financement décidé par le CA ».

Proposition de Laura Beaulieu : Les billets de loterie ne seront plus disponibles.

Adopté à l'unanimité.

11-Nomination du ou des vérificateurs

La même personne qui la fait cette année va pouvoir le refaire. Joanie Beaulieu.

12-Varia

Cassandra parle de commandites et de vente de produits (vêtements, chocolat) pour amasser un peu d'argent puisqu'on n'a plus de loto. Elle dit aussi qu'elle peut s'occuper de rechercher des commanditaires.

13- Choix du président et du secrétaire d'élection du conseil d'administration

Geneviève Morissette se propose comme présidente d'élection et Laura Beaulieu comme secrétaire.

14- Élection du conseil d'administration

Les membres sortants d'un terme de 2 ans sont : Marie-Ève Bérubé, Sarah Lagacé et Élisabeth Alain. Méranie Tétréault donne sa démission.

Quatre (4) postes sont donc à combler par l'élection. Voici les candidatures proposées:

Nomination	Proposé par	Secondé par	Oui/Non
Marie-Ève Bérubé	Geneviève Morissette	Marie-Alex Claveau	oui
Marie Alex Claveau	Geneviève Morissette	Laura Beaulieu	oui

Hémily Saucier	Aurélie Béchard- Leblanc	Marie-Pier Bélanger	non
Marie-Ève Gagnon	Geneviève Morissette	Marie-Ève Bérubé	oui
Sarah Lagacé	Marie-Ève Bérubé	Laura Beaulieu	oui
Amélie Rondeau	Marie-Ève Bérubé	Marie-Ève Gagnon	non
Marie-Pier Bélanger	Marie-Alex Claveau	Geneviève Morissette	oui
Fanny Ouellet	Cassandra Simard	Méranie Tétreault	oui

La fermeture des mises en candidatures est proposée par Laura Beaulieu et secondée par Méranie Tétreault.

Puisque 6 personnes ont accepté la proposition, nous procédons à un vote secret pour élire les nouveaux membres. Avant cela, chaque membre s'est brièvement présenté devant l'assemblée. Fanny Ouellet l'a fait via une tablette, par zoom. Marie-Ève Bérubé, Sarah Lagacé, Marie-Ève Gagnon et Marie-Alex Claveau sont élus pour un mandat de 2 ans. Laura Beaulieu et Geneviève Morissette poursuivent leur mandat pour une dernière année.

15-Suspension de l'assemblée et retrait des membres du nouveau conseil d'administration; huit-clos pour élire les officiers

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'ajourner l'assemblée afin de permettre aux administrateurs de se réunir afin d'élire des dirigeants et officiers.

Présidente : Marie-Ève Bérubé

Vice-présidente : Geneviève Morissette

Secrétaire : Laura Beaulieu et Marie-Ève Gagnon

Trésorière : Sarah Lagacé

Administratrices : Cassandra Simard et Marie-Alex Claveau

16- Allocution de la nouvelle présidente

La présidente, Maève Bérubé, adresse un bref message à l'assemblée et présente le CA.

17- Levée de l'Assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, Marie-Ève Bérubé, secondée par Geneviève Morissette, propose la levée de l'assemblée à 12h47.